



Combles de la chapelle de l'Oratoire de Passais -

FR2502011



Date d'inscription par l'Union
Européenne
12/12/2008

Département
Orne

Commune
Passais-la-Conception

Superficie
0,04 ha

Statuts des propriétés
► Communal

Patrimoine naturel remarquable
► espèce d'intérêt communautaire : 1

Partenaires pour la gestion du site
► Commune et autres collectivités locales
► Groupe Mammalogique Normand
► Conservatoire Fédératif des Espaces
Naturels de Basse-Normandie
► Etat



Grand murin - Cl. L. Arthur

Ce site est constitué des combles d'une chapelle localisée un peu à l'écart du bourg de Passais-la-Conception, dans un contexte environnant bocager.

Intérêt européen

Ces combles accueillent une colonie reproductrice de **Grand Murin** (*Myotis myotis*), espèce d'intérêt européen car inscrite en annexe II de la directive « Habitats ». Les derniers recensements attestent d'un effectif notable, de l'ordre d'une centaine de femelles.

La relative proximité de ce site (13 km) avec celui de l'ancienne mine de Barenton, site d'hivernage pour les chiroptères, rend ces deux sites très complémentaires, car ils permettent à cette espèce d'accomplir un cycle biologique complet. ►►

►► Objectifs pour une gestion durable des populations de chauves-souris

L'enjeu de cette proposition est de préserver et conforter la colonie reproductrice des Grands Murins en maintenant la structure du bâtiment accessible aux chiroptères.

Modalités de concertation

Un comité de pilotage mis en place par le Préfet de Département réunira l'ensemble des acteurs concernés par le site : la commune et ses groupements intéressés ainsi que les propriétaires et les usagers. Son rôle sera de suivre l'élaboration du document d'objectifs chargé de définir les préconisations nécessaires à la préservation durable de l'espèce visée et de son habitat et d'en valider les orientations et les mesures de gestion. Celles-ci devront tenir compte des caractéristiques propres à l'espace concerné et des exigences écologiques de l'espèce présente à préserver.

Premières préconisations techniques

Sans anticiper cette phase de concertation à laquelle les propriétaires et les collectivités seront associés, des premières préconisations peuvent d'ores et déjà être indiquées.

Il s'agira notamment de :

- Préserver l'accès des combles de l'église aux chiroptères,
- Réaliser l'entretien et la maintenance des lieux et de ses équipements sans nuire à leur reproduction,
- Eviter une fréquentation humaine incontrôlée des lieux,
- Exclure toute modification préjudiciable à la reproduction des chiroptères,
- Informer et sensibiliser le public sur les actions de préservation menées. ■

Sources/bibliographie

G.M.N., 2004. *Les mammifères sauvages de Normandie – Statut et Répartition*

G.M.N., Décembre 2004, *Propositions complémentaires concernant les chiroptères pour l'extension et la désignation de sites Natura 2000 en Basse-Normandie.*

G.M.N., 2005. *Informations sur les propositions de nouveaux sites d'intérêt communautaire relatifs aux chiroptères en Basse-Normandie. Non publié.*

BRGM.,2000. *Carte géologique à 1/50 000/Landivy*

Fiche actualisée le 2 septembre 2011

DREAL de Basse-Normandie
Service Ressources naturelles, Mer
et Paysage (SRMP)
 10 boulevard du général Vanier
 14006 caen cedex
 Tél. 02.50.01.83.00